

**Kinésithérapie périnatale : déclaration sur l'honneur**  
(à déposer en même temps que l'attestation de l'assurance obligatoire)

COLLEZ VOTRE VIGNETTE BLEUE ICI

A COMPLETER PAR LE MEMBRE

Je, soussigné, déclare sur l'honneur

- ne pas avoir souscrit de police auprès d'une compagnie d'assurances ayant son siège en Belgique ou à l'étranger qui prévoit une intervention, quelle qu'en soit le montant, dans la quote-part personnelle du patient dans la cadre de la kinésithérapie pré et post-natale.
- avoir souscrit une police relative à la quote-part personnelle dans la cadre de la kinésithérapie pré et post-natale auprès de la compagnie :

Toutefois, cette compagnie n'octroie pas d'intervention pour les coûts faisant l'objet de la demande adressée à la mutualité.

- avoir souscrit une police relative à la quote-part personnelle dans la cadre de la kinésithérapie pré et post-natale auprès de la compagnie :

Cette compagnie d'assurances octroie une intervention à hauteur de €  pour la quote-part personnelle dans la cadre de la kinésithérapie pré et post-natale.

Le soussigné déclare expressément qu'il/elle remboursera intégralement l'intervention de la mutualité s'il s'avérait que la déclaration précitée ne correspond pas à la vérité.

Date :

Signature :